

Paris, le 21 mai 2021

n° 6270/SG

à

Mesdames et messieurs les ministres,
Mesdames et messieurs les ministres délégués,
Mesdames et messieurs les secrétaires d'État,
Mesdames et messieurs les préfets de région,
Mesdames et messieurs les préfets de département

Objet : Campagne 2021-2022 de recrutement d'apprentis au sein de la fonction publique de l'État.

La crise sanitaire éprouve fortement notre jeunesse. Pour de nombreux jeunes, elle a pu interrompre des projets professionnels, voire remettre en cause des ambitions préparées de longue date. Afin de lui redonner des perspectives en matière d'insertion professionnelle, j'ai pris, dans le cadre du plan 1jeune1solution, des mesures visant à développer les parcours d'alternance.

Dans ce cadre, l'État doit se montrer exemplaire et organiser la mobilisation de l'ensemble de ses services et établissements publics pour développer significativement l'accueil d'apprentis et favoriser ainsi leur insertion professionnelle.

Afin de relancer la dynamique de recrutement dans la fonction publique de l'État, je souhaite fixer des objectifs ambitieux de recrutement de 15 000 nouveaux apprentis pour le cycle 2021-2022, dès à présent et en particulier lors de la rentrée de septembre 2021.

Cette dynamique de recrutement doit être accompagnée de mesures qui permettront de lever les freins au développement de l'apprentissage, de simplifier les démarches de recrutement et de gestion des apprentis et d'offrir de nouvelles perspectives de recrutement aux apprentis du secteur public.

I. De nouveaux objectifs quantitatifs ambitieux pour relancer la dynamique du recrutement d'apprentis, dès la rentrée prochaine pour lesquels un engagement fort de votre part est attendu.

Ces objectifs d'accueil d'apprentis que je souhaite que vous puissiez atteindre, élaborés en concertation avec le ministère chargé de la fonction publique et les directions des ressources humaines des ministères sont les suivants :

.../...

Ministères et établissements publics	Objectifs 2021/2022
Europe et affaires étrangères	80
Ministères sociaux	600
Agriculture et alimentation	470
Culture	350
Armées	2 200
Transition écologique	500
Education nationale, jeunesse et sports / Enseignement supérieur et recherche (dont agents en alternance)	7 000
Ministères économiques et financiers / Ministère de la transformation et de la fonction publiques	800
Intérieur	2 500
Justice	350
Services du Premier ministre	90
	14 940

Je vous demande de mettre tout en œuvre pour atteindre ces objectifs, qui doivent intégrer le recrutement d'au moins 6 % d'apprentis en situation de handicap. Un suivi régulier des recrutements sera effectué par le ministère chargé de la fonction publique, qui établira un premier bilan des recrutements 2021 au mois de février prochain.

II. Des mesures nouvelles pour lever les freins au développement de l'apprentissage

Afin d'accroître la transparence et la visibilité des offres d'apprentissage dans la fonction publique et valoriser leur diversité, celles-ci devront être systématiquement publiées sur le site de publication des offres d'apprentissage et des stages <https://www.pass.fonction-publique.gouv.fr/> et relayées sur le site [1jeune1solution.gouv.fr](https://www.1jeune1solution.gouv.fr/). Elles feront, par ailleurs, l'objet d'une communication nationale à laquelle je vous demande de participer activement dès ce mois de mai.

À compter du 1^{er} janvier 2022, les apprentis pourront bénéficier d'une prise en charge de leur complémentaire santé dans les mêmes conditions que les autres agents publics. En complément de ces nouvelles dispositions, vous veillerez également à faciliter la prise en charge de leurs frais de transports et de restauration.

En outre, pour simplifier les démarches et moderniser les procédures, la dématérialisation de la procédure de passation du contrat d'apprentissage, portée par la mission dirigée par Monsieur HOUZEL, en lien avec la délégation générale de l'emploi et de la formation professionnelle et la direction générale de l'administration et de la fonction publique, sera mise en place à la rentrée 2021.

Enfin, vous veillerez à donner des perspectives d'insertion professionnelle aux apprentis en les accompagnant vers l'emploi titulaire ou contractuel après l'obtention de leur diplôme. Pour faciliter l'accès à l'emploi de titulaire, des modifications législatives seront portées afin d'assimiler dans la mesure du possible l'expérience acquise au cours du contrat d'apprentissage dans la fonction publique à une durée de services publics effectifs permettant l'accès aux concours internes. S'agissant des apprentis en situation de handicap, il vous appartient également de mettre en œuvre les dispositions de la loi de transformation de la fonction publique pour permettre leur titularisation au terme de leur apprentissage.

Les coûts de rémunération et de formation des apprentis seront pris en charge par les administrations directement sur leur programme budgétaire. Chaque ministère présentera le nombre d'apprentis ainsi que le montant de leur prise en charge à l'occasion de la préparation du projet de loi de finances pour 2022. Seront abordées les modalités de décompte permettant d'atteindre les objectifs que j'ai fixés. Les ministères et les opérateurs devront renseigner dans le projet annuel de performance de 2022, le nombre d'apprentis par programme afin de pouvoir suivre la réalisation des objectifs.

*
* *
*

Afin de vous aider à mettre en œuvre ces objectifs ambitieux et déployer l'ensemble des mesures permettant de lever les freins au recrutement d'apprentis dans la fonction publique, une boîte fonctionnelle sera créée (questions-apprentissage.dgafp@finances.gouv.fr) qui permettra de répondre à vos interrogations.


Jean CASTEX